

Nom commercial : PARASIDOSE Spray Environnement

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 24.07.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

PARASIDOSE Spray Environnement

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

insecticide

Utilisations contre-indiquées

Peut être utilisé sur les textiles, mais un test préliminaire est recommandé (risque de taches).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Laboratoires GILBERT

Avenue du Général de Gaulle

14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

N° de téléphone 02 31 47 15 15

N° Fax 02 31 47 14 86

e-mail se@labogilbert.fr

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Géranol

Mentions de danger (UE)

EUH208

Contient Géranol. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

Nom commercial : PARASIDOSE Spray Environnement

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 24.07.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

"produit représentatif" formulé à base de 3% de géraniol (PR)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	Géraniol			
	106-24-1 203-377-1 - -	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	3,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

3.3 Autres informations

D'après l' ECHA un "produit représentatif" est une formulation ayant été évaluée par l'État-membre de l'U.E. compétent dans le cadre de la procédure d'évaluation du/des substance(s) active(s) (comme partie intégrante du dossier des substances actives).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Il se peut produire une réaction allergique aiguë. (cfr. rubrique 2.2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Nom commercial : PARASIDOSE Spray Environnement

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 24.07.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des fourrages. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Recommandations

Respecter les consignes d'utilisation (rubrique 1.2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs DNEL, DMEL et PNEC
valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur

Nom commercial : PARASIDOSE Spray Environnement

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 24.07.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

1	GéranioI			106-24-1 203-377-1	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	11800	µg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	161,6	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	GéranioI			106-24-1 203-377-1	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	13,75	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	11800	µg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	47,8	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	GéranioI		106-24-1 203-377-1	
	Eau	eau douce	0,011	mg/L
	Eau	eau marine	0,001	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,108	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,115	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,011	mg/kg poids humide
	sol	-	0,017	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	0,7	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Equiperment de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom commercial : PARASIDOSE Spray Environnement

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 24.07.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur	
liquide	
transparent; trouble	
Odeur	
huile essentielle semblable à l'odeur de rose	
Seuil olfactif	
Donnée non disponible.	
pH	
Valeur	6
Méthode	CIPAC MT 75.3
Source	Fabricant
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Donnée non disponible.	
Point de fusion / intervalle de fusion	
Donnée non disponible.	
Point de décomposition / intervalle de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	115 °C
Méthode	CEE A9
Source	Fabricant
Température d'auto-inflammabilité	
Valeur	455 °C
Méthode	CEE A15
Source	Fabricant
Propriétés comburantes	
Donnée non disponible.	
Propriétés explosives	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité (solide, gaz)	
Donnée non disponible.	
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;	
Donnée non disponible.	
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur	
Donnée non disponible.	
Taux d'évaporation	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Donnée non disponible.	
Densité	
Valeur	1,010 g/cm ³
Température de référence	20 °C

Nom commercial : PARASIDOSE Spray Environnement

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 24.07.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Méthode Source	CEE A3 Fabricant
-------------------	---------------------

Solubilité dans l'eau
Donnée non disponible.

Solubilité(s)
Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau
Donnée non disponible.

Viscosité
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	PARASIDOSE Spray Environnement		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	PARASIDOSE Spray Environnement		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation
Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom commercial : PARASIDOSE Spray Environnement

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 24.07.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

N°	Nom du produit
1	PARASIDOSE Spray Environnement
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	Fabricant
Évaluation	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
N°	Nom du produit
1	PARASIDOSE Spray Environnement
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	Fabricant
Évaluation	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
N°	Nom du produit
1	PARASIDOSE Spray Environnement
Voie d'exposition	Peau
Espèces	souris
Méthode	OCDE 429
Source	Fabricant
Évaluation	non sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Géraniole	106-24-1	203-377-1
Voie d'exposition	dermale		
NOAEL		300	mg/kg bw/d
Espèces	rat		
Méthode	OECD 421		
Source	ECHA		
Voie d'exposition	orale		
NOAEL		600	mg/kg bw/d
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Voie d'exposition	orale		
NOAEL		720	mg/kg bw/d
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		

Cancérogénicité
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)	
N°	Nom du produit

Nom commercial : PARASIDOSE Spray Environnement

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 24.07.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

1 PARASIDOSE Spray Environnement			
CL50		11,6	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Nom du produit		
1	PARASIDOSE Spray Environnement		
CE50		20,2	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Nom du produit		
1	PARASIDOSE Spray Environnement		
CE50		28,9	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

N°	Nom du produit		
1	PARASIDOSE Spray Environnement		
CE50		133,7	mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Source	Fabricant		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	
N°	Nom du produit
1	PARASIDOSE Spray Environnement
Type	biodégradabilité aérobie
Méthode	OCDE 301 F
Source	Fabricant
Évaluation	facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Évaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Nom commercial : PARASIDOSE Spray Environnement

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 24.07.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

12.7 Autres informations

Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Nom commercial : PARASIDOSE Spray Environnement

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 24.07.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

RÈGLEMENT (UE) N o 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

UFI: KV00-E0WF-K00E-F53M

CAS 106-24-1: 29,4 g/l

Utilisez les produits biocides avec précaution.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations
Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 768512